

Désignation de l'entreprise		SARL VIC' INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		ZI GRANGE EGLISE SUD 69590 SAINT-SYMPHORIEN SUR COISE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 9 3 4 4 0 6 0 6 0 0 0 2 5		Néant		*		
						Exercice N clos le, 31/01/2024		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	16 685	AG	16 685		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	5 600	AO		5 600	
		Constructions	AP	50 400	AQ	6 232	44 167	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	461 405	AU	200 202	261 203	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	612 363	CV	600	611 763	
		Créances rattachées à des participations	BB	10 667 387	BC	174 975	10 492 412	
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	636	BI		636	
TOTAL (II)				BJ	11 814 478	BK	398 695	11 415 782
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	521 209	BY		521 209	
		Autres créances (3)	BZ	120 327	CA		120 327	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	4 695 850	CE	40 208	4 655 641	
		Disponibilités	CF	974 981	CG		974 981	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	45 338	CI		45 338	
TOTAL (III)		CJ	6 357 706	CK	40 208	6 317 498		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	18 172 185	IA	438 904	17 733 281		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL VIC' INVEST		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 966 430)			DA	1 966 430	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	196 643	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	8 442 245	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	497 031	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	4 150	
	TOTAL (I)			DL	11 106 500	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 681 290	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 456 125	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	146 366	
	Dettes fiscales et sociales			DY	265 388	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	72 609	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	5 000	
TOTAL (IV)			EC	6 626 781		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	17 733 281		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 107 075
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 740 800	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL VIC ' INVEST						Néant ☐ *			
				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
				Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA		FB		FC	
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF	
			services *	FG	1 876 510	FH		FI	1 876 510
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	1 876 510	FK		FL	1 876 510
	Production stockée*							FM	
	Production immobilisée*							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	51 324
	Autres produits (1) (11)							FQ	26
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	1 927 860
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	
	Variation de stock (marchandises)*							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	491 200
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	44 255
	Salaires et traitements*							FY	757 893
	Charges sociales (10)							FZ	274 418
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al.3 du CGI) HS)					GA	110 741
			- dotations aux provisions*					GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)							GE	56
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	1 678 565
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	249 295	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	150 790
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	350 709
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	156 562
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
	Total des produits financiers (V)							GP	658 062
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	167 085
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
	Total des charges financières (VI)							GU	167 085
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	490 976	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	740 271	

Désignation de l'entreprise		SARL VIC' INVEST		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	640	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	640	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	49 605	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	49 605	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(48 965)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	194 274	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 586 562	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 089 531	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	497 031	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	87 075
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	346 654
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	57 437
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	51 324
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	82 282
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 47 644				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6 34 638	obligatoires	A9 47 644
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7 13 658	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8 20 980
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				49 605		
Produits des cessions d'éléments d'actif						640
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures		Produits antérieurs

VIC'INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 1.966.430 euros
Siège social : ZI Grange Eglise Sud Lieu-dit Le Colombier
69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE
493.440.606 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'élevant à 497.031,61 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	497.031,61 euros
A titre de dividendes aux associés	251.703,04 euros
Soit 1,28 euros par part	
Le solde	245.328,57 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 8.687.574,11 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 10.854.797 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 251.703,04 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 1^{er} juillet 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL VIC'INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2024, dont le total est de 17 733 281 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 497 032 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2023 au 31/01/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 685			16 685
Immobilisations incorporelles	16 685			16 685
- Terrains	5 600			5 600
- Constructions sur sol propre	50 400			50 400
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	419 862			419 862
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 544			41 544
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	517 406			517 406
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 112 299	1 554 925	387 473	11 279 751
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	636			636
Immobilisations financières	10 112 936	1 554 925	387 473	11 280 388
ACTIF IMMOBILISE	10 647 027	1 554 925	387 473	11 814 479

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			1 554 925	1 554 925
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			1 554 925	1 554 925
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			387 473	387 473
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			387 473	387 473

SARL VIC'INVEST

Exercice du 01/02/2023 au 31/01/2024

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL GRAND CRU INVEST 69590 POMEYS	5 000	14 090	60,00	2 056
SARL JBC LES HALLES 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COI	1 000	-220 451	50,01	-2 089
SCI LFDO SERVICES 69590 POMEYS	1 000	-936 546	76,00	-151 314
SCI LABON 69590 POMEYS	1 000	281 274	51,00	73 655
SARL ALFAMERY 69590 POMEYS	1 000	-59 292	76,00	-48 477
EURL GROUPE 3 BAIES SARL 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SU	365 068	1 989 967	100,00	701 705
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI PHONE 69590 POMEYS	1 000	179 710	20,00	-29 453
SAS 3 BAIES+ 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE	1 500	42 657	40,00	42 657
SCI CEZE 69590 POMEYS	1 000	-2 378	20,00	31 760
SCI MONDOLAND 69590 POMEYS	1 000	-157 222	45,00	4 077
SCI MEDDHOUSE 69590 POMEYS	1 000	-17 705	20,00	-3 294
SARL LE VIN ET UN PLAT 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-C	4 000	-224 141	40,00	-50 065
SARL LAVS'AUTO 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	3 000	21 169	30,00	7 511
SCI SPORT'INVEST 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	1 000	-48 063	50,00	-39 232
SARL ENERGY' FIVE 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	5 000	-286 922	40,00	-37 216
SARL SUCCESS IMMO 06400 CANNES	1 000	-33 555	50,00	-3 739
SARL COULISSES DU MARCHE 69009 LYON	18 880	1 041 055	11,76	132 617
SARL LE ZESTE 69190 SAINT-FONS	20 000	-192 298	12,80	-132 803
SCI FLCD 69590 POMEYS	1 000	-34 309	20,00	-4 676
SCI RYHOUSE 69590 POMEYS	1 000	-17 951	20,00	-3 313
SCI ALCD IMMO 69590 POMEYS	1 000	-17 636	20,00	-3 467
SAS ANGEL 69330 MEYZIEU	400		20,00	
SCI BRAM 69590 POMEYS	1 000	-23 189	20,00	-23 189
SAS MONDOCAR 69190 SAINT-FONS	8 000	-189 446	30,00	-198 429
SCI LE CLOS DES ROCHES 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-	1 000	-26 492	50,00	10 803
SARL TASSIN 21 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE	4 000	-165 750	40,00	-14 908

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	392 504	392 004	6 071 246		107 100
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	215 710	215 610	4 236 388		43 690
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 685			16 685
Immobilisations incorporelles	16 685			16 685
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	4 217	2 016		6 233
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	62 986	104 965		167 952
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 491	3 760		32 251
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	95 694	110 741		206 435
ACTIF IMMOBILISE	112 379	110 741		223 121

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 354 899 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	10 667 388		10 667 388
Prêts			
Autres	636		636
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	521 210	521 210	
Autres	120 327	120 327	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	45 338	45 338	
Total	11 354 899	686 875	10 668 024
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Interets courus s/créances	359 754
Clients - factures à établir	372 450
Total	732 203

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 1 966 430,00 euros décomposé en 196 643 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	4 150			4 150
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	4 150			4 150
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 626 781 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 740 800	1 740 800		
- à plus de 1 an à l'origine	2 940 491	420 785	1 338 781	1 180 924
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 367	146 367		
Dettes fiscales et sociales	265 389	265 389		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 528 735	1 528 735		
Produits constatés d'avance	5 000	5 000		
Total	6 626 781	4 107 076	1 338 781	1 180 924
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	68 210			
(**) Dont envers les associés	1 456 126			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 230 989 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	129 369
Intérêts courus sur emprunts	2 261
Associés - intérêts courus	55 337
Provision congés à payer	45 318
Charges sur congés à payer	18 127
Org. sociaux à payer	6 638
Etat - charges à payer	3 338
Total	260 389

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Primes d'assurance	42 631		
Locations immobilières	112		
Locations mobilières	360		
Maintenances de logiciels	2 235		
Total	45 338		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits de cessions d'actifs	5 000		
Total	5 000		

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 15 308 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

VIC'INVEST - SARL

Lieu-dit le Colombier – Zone industrielle
Grange Eglise Sud
69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE
SIREN 493 440 606

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/01/2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

LYON DARDILLY
2 place du Paisy
BP 97
69573 Dardilly Cedex

Tél. 04 37 49 99 99
E-mail firex@firex.fr

www.firex.fr



VIC'INVEST - SARL

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/01/2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de la société VIC'INVEST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VIC'INVEST relatifs à l'exercice clos le 31/01/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/02/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation

Le poste « autres participations », dont le montant net figurant au bilan au 31/01/2024 s'établit à 612 milliers d'euros, est composé de titres de participation évalués à leur prix d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les évaluations de ces participations. Nous nous sommes également assurés que la note de l'annexe aux états financiers fournisse sur ce thème une information appropriée.

Créances rattachées aux participations

Le poste « créances rattachées aux participations » présente un solde net au bilan de 10 492 milliers d'euros. Nous nous sommes assurés de la réalité et de la correcte évaluation de cet actif.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dardilly, le 13/06/2024

Le commissaire aux comptes
FIREX AUDIT

Frédéric LAMBERT
Associé



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.